



18/12/2020

## **Termes de référence pour une mission de consultance et d'accompagnement en vue de la formulation du futur dossier technique et financier des fédérations 2022-2026**

### **Commanditaires**

---

ACODEV, Fédération francophone des ONG de coopération au développement.  
Contact : Bld Léopold II, 184 D, 1080 Bruxelles, Tel : 02 / 219.88.55.  
Responsable : Raphael Maldague, directeur.

Et

Ngo-federatie, Vlaamse Federatie van ngo's voor ontwikkelingssamenwerking.  
Contact : Vlasfabriekstraat 11, 1060 Brussel, Tel : 02 / 536.19.20  
Responsable : Arnout Justaert, directeur.

Et

Fiabel, Fédération des acteurs institutionnels de Belgique.  
Contact : J. Dillensplein 1 bus 2A 1060 Bruxelles, Tel : 02/209.07.99  
Responsable : Koen Frederix, directeur

**Personnes de contact pour cette mission : Raphaël Maldague (rm@acodev.be)**

### **Contexte**

---

Comme fixé dans leurs statuts, vision et mission respectifs, les trois fédérations des acteurs de la coopération non-gouvernementale que sont ACODEV, ngo-federatie et Fiabel visent

- (1) la défense des intérêts et la représentation de leurs organisations membres ;
- (2) le renforcement des capacités professionnelles de celles-ci relativement aux capacités de gestion et de métier à travers l'organisation d'échanges, le partage de connaissance, la création et l'animation de plateformes ;
- (3) l'offre de services à leurs membres.

Les fédérations réalisent ces missions en conformité avec les tâches qui leur sont dévolues par l'article 24 de l'arrêté royal de 2016 portant sur l'organisation de la coopération non-gouvernementale. Leurs missions sont également influencées par le contexte politique,

économique et social et les choix de leurs membres qui sont déterminés au travers de leurs instances respectives.

La co-création est le point de départ pour l'interaction entre les trois fédérations. Un premier dossier technique et financier commun portant sur la période 2017-2021 (voir en annexe) a été remis et soumis pour approbation et financement auprès de la Direction Générale Développement (DGD) en 2016. En 2021, nous serons donc dans la dernière année de sa mise en œuvre. Dès lors, et tout comme leurs membres, les fédérations doivent désormais formuler un nouveau programme quinquennal pour la période 2022-2026. Ce dossier est à remettre à la DGD pour appréciation pour octobre 2021. Il est important de préciser que pour réaliser leurs missions, le DTF des fédérations inclut à la fois un budget structurel et un budget complémentaire. Le budget structurel inclut principalement les coûts de gestions et de ressources humaines. Le budget complémentaire finance principalement le programme d'activité du DTF.

Si les staffs des fédérations disposent d'une certaine expertise dans la formulation de ce type de programme, leur volonté est de faire appel à une consultance afin de garantir les plus hauts standards de qualité tout en facilitant une réflexion prospective, créative et innovante. Une première étape de réflexion a été réalisée par les fédérations à travers une mise au vert de leurs équipes (virtuelle) les 27 et 28 octobre 2020 qui a permis de dégager certaines nouvelles priorités en ligne avec les tendances et évolutions du secteur à introduire dans leur programmes 22-26. De plus, tant ACODEV que ngo-federatie mènent actuellement une réflexion stratégique avec leurs membres respectifs intitulées « Vision 2030 » et « toekomsttraject 2030 ». Ces deux trajectoires alimentent les réflexions et l'identification des besoins futurs des membres des fédérations et il faut donc en tenir compte dans la formulation du DTF 22-26. Une enquête annuelle est également lancée chaque année afin de mesurer la satisfaction des membres sur le programme mené par les fédérations (en février-mars). Enfin, le système de monitoring et d'évaluation du DTF 17-21 est parfois jugé rigide, chronophage et éloigné des besoins réels de mesure et devrait donc également faire l'objet d'une révision pour mieux permettre des ajustements en cours de programme et tirer plus facilement des enseignements à intervalles réguliers.

Pour toutes ces raisons, il a semblé important d'être accompagné dans un processus plus systématique, formalisé et cadré afin de produire un programme répondant pleinement aux attentes des membres des fédérations.

## Contenu de la mission de consultance

---

### a. Cible

L'accompagnement à mettre en place est destiné aux équipes des trois fédérations (ACODEV, ngo-federatie et Fiabel) comptant ensemble une vingtaine de collaborateurs. Les niveaux de maîtrise de la Gestion de cycle de projet (GCP) et de la gestion axée résultats (GAR) sont variables (de débutant à expert). Cela signifie que les consultants pourront compter sur des relais au sein des équipes mais que la méthodologie doit également permettre une participation de tous même sans connaissance poussée des principes de GCP/GAR.

## b. Objectifs

Objectif général : « Accompagner la formulation du nouveau Dossier Technique et Financier 2022-2026 des fédérations »

Objectifs spécifiques :

- Proposer une méthodologie facilitant la réflexion commune des équipes et les accompagner pour parvenir à une analyse du contexte, une analyse des besoins et une analyse des risques ;
- Accompagner et faciliter les échanges au sein des équipes pour formuler une Théorie du Changement (ToC) et un cadre logique de qualité intégrant les thématiques transversales Genre et Environnement
- Accompagner les équipes pour revoir le système de Monitoring et Evaluation du futur DTF 2022-2026 en lien direct avec sa ToC et le cadre logique qui en découle ;
- Assurer le contrôle qualité des outputs réalisés dans le cadre de ce travail de formulation pour que le DTF 2022-2026 réponde aux attentes de la DGD en tant que bailleur.

## c. Résultats attendus

- Les fédérations disposent d'un DTF 2022-2026 de qualité incluant une analyse du contexte, une analyse des risques, une ToC, un cadre logique, un système de M&E performant et un budget adapté (co-rédaction entre les deux parties).
- A l'issue de l'accompagnement, les équipes des fédérations maîtrisent les éléments et étapes indispensables à l'élaboration participative d'un programme quinquennal de ce type.

## **Calendrier et format de l'accompagnement**

---

L'accompagnement principal doit être prévu entre février et fin juin 2021 avec possibilités de rencontres ad hoc éventuellement jusqu'au 31 septembre 2021 pour finaliser certains détails. La mission d'accompagnement se termine avec la remise du DTF des fédérations à la DGD fin octobre 2021.

Une réunion de cadrage sera organisée après sélection de l'offre, **début février 2021**, afin de préciser les attentes, le calendrier, la méthodologie et le programme exacts de l'accompagnement.

La trajectoire d'accompagnement devra tenir compte des contraintes sanitaires en vigueur en raison de la crise du COVID-19. La méthodologie proposée devra donc prévoir de débiter probablement par des travaux virtuels. Cela étant, il est globalement attendu que plusieurs ateliers soient organisés par les consultants avec ou sans travaux préparatoires par les équipes des fédérations.

L'idée générale est que cette trajectoire fasse l'objet d'un processus de co-création avec des parties rédigées par les fédérations et des parties rédigées par les consultants.

## Modalités pratiques et méthodologie

---

**Attention !** Dû au contexte changeant en ce qui concerne les mesures COVID-19 et son impact par rapport aux événements et ateliers en présentiel, il est impératif que la modalité d'accompagnement soit adaptée à ce contexte. Dès lors, nous demandons aux soumissionnaires de bien vouloir nous **présenter une offre avec différentes options incluant un format en présentiel et un format numérique en cas de nécessité**. Le choix d'une modalité ou l'autre dépendra des mesures décrétées par le gouvernement de Belgique pour éviter la propagation du Covid19 et du contexte sanitaire.

Les formations se dérouleront **en français et en néerlandais**. Les formateurs.trices produisent le matériel éventuellement nécessaire aux travaux en néerlandais et en français.

Il est spécifiquement demandé que l'accompagnement prévu soit réalisé selon une méthodologie participative.

Les fédérations se chargent de :

- La gestion des locaux et du catering en cas d'ateliers en présentiel ;
- La formulation et la rédaction des outputs selon les canevas en vigueur ;
- La traduction éventuelle des outputs finaux

Les fédérations affecteront durant le temps de la mission de consultance une personne ressources par fédération disposant d'une large connaissance du secteur des ACNG et de la GCP-GAR pour accompagner les consultant.e.s dans leur travail.

## Profil des consultant.e.s

---

Les consultant.e.s auront les compétences suivantes :

- Expertise avérée en formulation de programmes et en GCP (dont ToC et cadre logique) ;
- Expérience(s) démontrables en systèmes de suivi-évaluation ;
- Bonne connaissance du cadre réglementaire de la coopération belge au développement ;
- Capacité pédagogique et méthodologique avérée, notamment avec les outils numériques ;
- Maîtrise du français et du néerlandais.

## Composition de l'offre

---

L'offre doit contenir au moins les 6 éléments suivants :

- 1) Une description du contenu pour chaque partie de la mission d'accompagnement avec entre autres les choix des méthodes et outils utilisés ;
- 2) Une description de la méthodologie/l'approche pédagogique proposée ;

- 3) Un schéma concret de l'agenda pour la réalisation de cette mission de consultance/d'accompagnement
- 4) Une offre financière qui précisera : (1) le nombre de personnes-jours prévues pour chaque étape, (2) le tarif pour la préparation, (3) le tarif journalier par formation, (4) les éventuels frais annexes (déplacements, documents...) et (5) le prix total TVAC ;
- 5) L'expérience pertinente et le CV de la/les personne(s) mobilisée(s) ;
- 6) Les disponibilités pour la réalisation de la formation à la période demandée.

Eventuellement vos propositions de questions concernant les attentes et les connaissances préalables des futur.e.s participant.e.s.

## Procédure

---

L'offre doit être envoyée **pour le 25 janvier au plus tard** à: Raphaël Maldague (rm@acodev.be). Des informations supplémentaires peuvent être demandées par e-mail également.

Les bureaux d'experts sont autorisés à transmettre cet appel d'offre à d'autres experts qualifiés avec qui ils travaillent. Dans ce cas, l'expert contacté est censé avoir reçu l'offre le jour de la publication de l'appel d'offre par les fédérations. La date limite pour la réception des offres chez les fédérations restera donc inchangée. Par ailleurs, il doit être figuré dans l'offre de l'expert que ce dernier a été mis au courant de cet appel d'offre par un tiers.

## Critères de sélection

---

Les offres réceptionnées seront évaluées sur base d'une analyse cumulative : l'évaluation financière représentera 30% et l'évaluation technique représentera 70% du score total de l'évaluation.

Seuls les bureaux/candidats obtenant un minimum de 49 (70%) points sur la partie technique seront considérés pour l'évaluation financière.

### Critères d'évaluation technique (maximum de 70 points):

- 1) Les compétences des formateurs.trices : 40 points
  - Expertise en formulation de programmes et en GCP (20 points).
  - Expérience démontrable en système de M&E (10 points)
  - Connaissance du cadre réglementaire de la coopération belge au développement (5 points) ;
  - Capacité pédagogique et méthodologique avérée, notamment avec les outils numériques (5 points) ;
- 2) Méthodologie proposée : 30 points

### Critères d'évaluation financiers (maximum de 30 points):

Les prix/honoraires. La formule suivante sera utilisée pour évaluer le critère financier:  $p = y (\mu/z)$ , où p = points pour l'évaluation financière d'une offre, y = nombre maximum de points pour l'offre financière,  $\mu$  = prix de l'offre la moins élevée, z = prix de l'offre évaluée.

## **Annexe 1 : DTF 2017-2021**

---

Voir document annexé à ces TdR